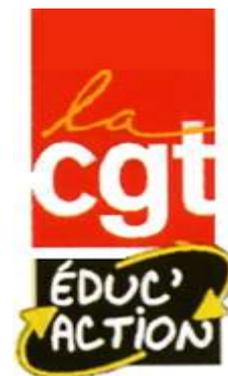


LES 9 ET 10 FEVRIER 2021

COLLEGE DES USAGERS (STAGIAIRES, ETUDIANTS EN M1 MEEF...)

VOTEZ CGT EDUC'ACTION



L'élection des représentants des « usagers » au conseil d'institut (équivalent d'un Conseil d'administration) de l'INSPE se déroulera les mardi 9 février à 9h au mercredi 10 février à 16h par voie électronique. Cela concerne les étudiants préparant un concours ou diplôme (dont le M1 MEEF), les stagiaires (M2 ou DU), ainsi que des titulaires en formation (CAPPEI par exemple).

Qu'est-ce que le Conseil de l'INSPE ?

Le conseil est composé de représentants des personnels, de personnalités extérieures et de **4 représentants des usagers**, c'est-à-dire de tous les étudiants, stagiaires, voire titulaires qui suivent des formations au sein de l'INSPE.

Le conseil est décisionnaire sur une série de questions centrales dans la vie des centres de formation : c'est le lieu d'adoption des règles relatives aux examens ainsi que des modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget. Il émet un avis sur la répartition des emplois ainsi que sur les recrutements.

Il doit être le lieu d'expression démocratique des usagers des centres de formation. L'intérêt des usagers, salariés et étudiants, dans ce cadre, est de disposer d'une organisation syndicale telle que la CGT, qui soit toujours avec les personnels, pour défendre leurs seuls intérêts, **sans cogestion, sans compromission, sans faiblesse.**

Nos candidats :

- Gianni RANIERI, étudiant lettres modernes
- Christelle ARAUJO, stagiaire CAPES histoire-géo
- Alexandre THOUVENIN, stagiaire PLP électrotech
- Karine CHAMPIGNY, étudiante prof des écoles
- Laurent KELNERD, stagiaire PLP maths-sciences
- Chloé DÉPLANQUE, étudiante prof des écoles
- Lucas FOURNIER, étudiant prof des écoles
- Émilie TOURBIER, stagiaire PLP arts appliqués

NOS REVENDICATIONS

- **Deux ans de formation initiale rémunérée dont un an comme fonctionnaire stagiaire sans classe en responsabilité à l'année (formation pédagogique qui débute avant la présence devant élève) puis une année de T1 à mi-temps pour poursuivre la formation**
- **La suppression de « l'oral de titularisation » pour les stagiaires 2020**
- **Un recrutement au niveau licence**
- **Une validation des deux ans de formation au niveau master 2**
- **Un recrutement de formateurs : pas plus de 25 par TD**
- **Des tuteurs terrain formés et mieux rémunérés**
- **Une titularisation de tous les contractuels sans condition de concours ni de nationalité**

MODALITES DE VOTE

Chaque électeur a reçu une notice d'information et un moyen d'authentification lui permettant de participer au scrutin électronique, accessible via le portail de l'INSPE

CGT Educ'Action 59 / 62 : 254 bd de l'Usine, CS 20 111, 59 030 Lille cedex

acad@cgteduc-lille.org / 03.20.52.27.91 / www.cgteduc-lille.org / Facebook : CGT Educ'Action 59/62